



MAIRIE DE BIENVILLERS AU BOIS

Région Hauts de France - Arrondissement d'Arras - Canton Avesnes-le-Comte

ARRETE MUNICIPAL N ° 11 – 2025

35EME BOUCLE DE L'ARTOIS

SAMEDI 4 AVRIL 2026

DE 13H00 A 14H30

**RUE DE VERDUN ET DE POMMIER (RD – 8)
EN PROVENANCE D'HANNESCAMP
DIRECTION**

Nous, Maire de la Commune de Bienvillers-au-Bois,

Vu le Code de la Sécurité Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 à L 2212-2,

Vu la 35^{ème} Boucle de l'Artois – Thélus / Fruges – la samedi 4 avril 2026

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Durant la 35^{ème} boucle de l'Artois le samedi 4 avril 2026 de 13h00 à 14h30 sur la RD8 – en provenance d'Hannescamps – direction Pommier, les carrefours suivants sont fermés à la circulation le temps de la course :

- Chemin dit des Processions,
- Chemin sans nom,
- Rue Cocriamont,
- Rue de Monchy,
- Rue du Four,
- Rue Saint Etton,
- Rue de la Louvière,
- Rue Clémenceau,
- Rue de Berles,
- Rue du Château d'eau,

ARTICLE 2: Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmis à :

- Gendarmerie de Beaumetz les Loges,
- RRT62,
- MDADT,
- Groupe CARRE,
- Communes de : Pommier – Souastre – Monchy au Bois, Foncquevillers, Berles au Bois, Hannescamps.
- La Boucle de l'Artois,
- Affiché en Mairie.

Bienvillers au Bois, le 30/01/2026

Le Maire

Patrick NEPVEU

